

Monsieur le Directeur,

La CGT FINANCES PUBLIQUES 69 a décidé de ne pas participer à cette réunion. afin de vous signifier notre opposition à la réforme territoriale présentée.

Celle ci est inscrite dans le cadre budgétaire du Pacte de Stabilité et de Responsabilité (10 milliards de coupes budgétaires sur le budget de l'Etat) et du TSCG, Cette réforme territoriale est menée au pas de charge avec une grande absente : la démocratie ! Les usagers sont totalement écartés. Alors que le patronat bénéficie de cadeaux fiscaux sans précédent, il s'agit en taillant au nom de la compétitivité dans les moyens de l'Etat et des services publics, de faire coller les "territoires" aux grands pôles économiques et financiers (avec également la mise en place des métropoles) avec l'abandon de missions qui va de pair dans le cadre de la revue du même nom.

La CGT quant à elle est pour le maintien et le développement de services publics de proximité (nous appelons au rassemblement à Guéret les 13 et 14 juin prochains). A titre d'exemple, la distance du chef-lieu de région au chef-lieu de département le plus éloigné passera demain de 159 ou 142 km (respectivement Aurillac et Privas) à 313 km par rapport au futur chef-lieu de région pressenti !

Nous sommes en droit d'alerte quant aux conditions de travail des agents, déjà fortement dégradées par la MAP/RGPP.

Le pouvoir réglementaire qui serait confié aux nouvelles régions après l'adoption de la loi NOTRe porte atteinte au principe d'égalité, à l'unité de la République, d'autant que la mise en œuvre des politiques publiques se fera demain à la carte au sein des conférences territoriales. La CGT s'oppose en tous points à ces réformes qui tournent le dos à la réponse des besoins des populations.

De plus cette réforme va accorder des moyens importants au préfet de région dans la déclinaison régionale des politiques publiques (à l'instar de ce qui se passe pour les politiques de santé avec les ARS), la question de la démocratie sociale est posée, avec la mise en place d'une véritable instance de concertation interprofessionnelle. Cette question a été évoquée avec Monsieur le Préfet lors de la réunion du 21/05/2015 sans réponse .

Celui ci doit rendre ces conclusions le 30/06/2015 . La CGT dénonce cette caricature du dialogue social devenu alibi.

Recevez, M le Directeur, nos sincères salutations.

Le Secrétaire de section Claude KRANZ